

# **Lorsqu'une travailleuse ou un travailleur meurt,**



**tout le monde souffre.**

## **Jour de deuil national**

Le 28 avril est dédié aux travailleuses et travailleurs tués ou blessés au travail. Chaque année, environ 1 000 accidents du travail causant la mort surviennent au Canada. Des centaines de milliers d'autres subissent des blessures entraînant une perte de temps ou souffrent d'une maladie professionnelle. Ça ne devrait pas se passer ainsi.

Faites de la sécurité votre propriété quand vous travaillez.

**Souvenez-vous que c'est votre vie. Ne la mettez pas en danger au travail.**

